Image not found or type unknown

La prestation compensatoire et perte de travail volontaire

Par **enviedesavoir**, le **11/06/2013** à **21:14**

Mon mari a été licencié à cause de ses résultats professionnels insuffisants. Malgré mes nombreuses alertes, il n' a pas voulu faire les efforts nécessaires pour conserver son emploi. c'est une des cause de notre divorce.
Je gagne environ 60000€ par an. A l'époque il gagnait autant !
Depuis il a essayé de monter une affaire de conseil mais il ne gagne que 15000€ par an (depuis 1 an).
Nous avons 2 enfants, pour l'instant en garde alterné suite à l'ordonnance de non conciliation.
Durant cette période, j'ai accepté de lui laisser la maison .

peut il réclamer une prestation compensatoire alors qu'il est le seul responsable de la disparité des revenus actuels ? L'écart des revenus est il le seul critère ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés